



Liste des délibérations examinées lors de la séance du Conseil communautaire du 16 février 2023

Conformément à l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales, la liste des délibérations examinées par le conseil est affichée dans un délai d'une semaine.

Les délibérations sont également consultables au siège de la Communauté de communes aux horaires habituels d'ouverture au public et sur notre site internet : www.valesdunes.fr

Le procès-verbal de la séance sera mis en ligne dans un délais de 7 jours après son approbation.

N°2023/18- Approbation du Procès-verbal : Approbation du procès-verbal du Conseil communautaire du 19 janvier 2023 – *approuvée*

N°2023/19 – Administration générale – Marché de prestations de services d'assurances « I.A.R.D. » : avenant n°1 au lot n°3 « Flotte automobile et risques annexes » – *approuvée*

N°2023/20 – Administration générale – Décision modificative : membres des commissions thématiques – *approuvée*

N°2023/21 – Administration générale : Signature d'un contrat de territoire 2022-2026 avec le Département du Calvados- *approuvée*

N°2023/22 – Finances – Création d'un budget annexe – *approuvée*

N°2023/23 – Voiries – Décision modificative : détermination du programme de travaux de voirie 2023 – *approuvée*

N°2023/24 – Assainissement : Approbation de la révision du zonage d'assainissement des communes de Banneville-la-Campagne, Janville, Saint-Pair et Saint-Pierre-du-Jonquet- *approuvée*

N°2023/25 – Assainissement : Lancement consultation programme de réhabilitation d'assainissement collectif 2022 – *approuvée*

N°2023/26 – Urbanisme/Aménagement de l'espace – Convention entre la Communauté de communes Val ès dunes et la Communauté de communes Vallée de l'Orne et de l'Odon sur la gestion des services instructeurs chargés des actes d'urbanisme – *approuvée*

N°2023/27 – Urbanisme/Aménagement de l'espace – Convention entre la Communauté de communes Val ès dunes et ses communes membres pour leur adhésion au service mutualisé d'instruction des autorisations d'urbanisme – *approuvée*

N°2023/28 – Urbanisme/Aménagement de l'espace – Signature d'une convention de réserve foncière avec l'Etablissement Public Foncier de Normandie pour le site de la sucrerie de Cagny – *approuvée*

N°2023/29 – Otri – Avenant n°1 au marché de transport de matériaux recyclables – *approuvée*

L'ensemble de ces actes peuvent faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Caen, 3 rue Arthur le Duc 14000 Caen ou sur le site internet www.telerecours.fr dans un délai de 2 mois à compter de leurs publications.